

Une filière attractive

Le Syndicat Caprin a tenu son assemblée générale le lundi 15 en présence de ses adhérents et de Bernard Malabirade, Président de la Chambre d'Agriculture.

Le Président Chris Veenemans a accueilli une douzaine d'éleveurs caprins lait du département pour dresser un bilan positif de la filière gersoise qui dans un contexte économique défavorable, « *s'en sort plus tôt bien par rapport aux autres productions* ». Cette filière a attiré en 2017 trois nouveaux producteurs qui cherchaient à se diversifier ou à conforter leurs revenus, ce qui porte le contingent à 16 livreurs de lait et à 20 fromagers qui valorisent leurs productions en circuit court. Pour 2018 trois autres projets de création d'atelier de plus de 300 chèvres sont à l'étude.

Afin d'optimiser la conduite du troupeau, un tiers des producteurs du département sont en suivi technique Capritech qui est un service technique proposé par la Chambre d'Agriculture. Ce service permet aux éleveurs de bénéficier des recommandations d'un expert en élevage caprin sur l'alimentation, sur les aspects sanitaires, sur la génétique et la qualité du lait...

Chris Veenemans a rappelé aux éleveurs présents l'intérêt d'avoir le regard extérieur d'un expert pour améliorer ses résultats.

Par rapport à la zone défavorisée, pour 2018 pas de changement, la totalité des communes du Gers reste en zone défavorisée simple par contre en 2019 la révision de la zo-

ne défavorisée pourrait venir impacter jusqu'à 120 communes de la zone Adour et de la zone Armagnac soit un quart du département qui sortirait de la zone. « *Les négociations restent encore ouvertes et nous ne manquons pas d'arguments pour faire évoluer la situation* » explique Bernard Malabirade. Le classement de la zone défavorisée apporte notamment, par le biais de l'aide ICHN, un soutien financier pouvant aller jusqu'à 120 €/ha plafonné à 75 ha de surface fourragère. Ce soutien est essentiel aux éleveurs, il permet de maintenir de l'élevage sur des zones difficiles qui pourraient être vouées à l'abandon.

L'assemblée générale s'est clôturée avec l'intervention du service de remplacement du Gers qui a exposé les possibilités et les conditions of-

fertes en cas de besoin de remplacement.

Lors d'un remplacement d'urgence, les membres de l'assemblée soulignent qu'il est très compliqué de trouver un remplaçant compétant sur des postes comme la traite, la fabrication fromagère ou la partie commercialisation ventes qui demandent des qualifications. Avec l'appui et le conseil de Service de Remplacement une réflexion s'est engagée dans le but de créer un emploi spécialisé sous la forme d'un groupement d'employeur. La discussion reste ouverte, toute personne ayant des besoins de main d'oeuvre ou toute personne qualifiée qui proposerait ses services peut entrer en **contact avec le Syndicat Caprin pour plus d'information au 06 29 64 23 61.**

Production caprine départementale

Productions	Nbre d'élevage (+ de 10 chèvres)	Nbre de chèvres
Lait	16	3 823
Fromage	20	931
Viande	3	79
Laine	1	28
Total	40	4 861